**Questionnaire**

Le Rapporteur spécial souhaiterait recevoir des réponses aux questions suivantes:

1. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques en relation à la mise en œuvre de lois, de politiques, et de programmes portant sur la biodiversité et incorporant des obligations relatives aux droits de l’homme.
2. Veuillez fournir des exemples précis de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre des obligations relatives aux droits de l’homme en matière de biodiversité. De tels exemples pourraient comprendre des pratiques liées : à la protection des droits procéduraux (ex. droits à l’information, à la participation, et au recours) ; au suivi des droits humains impliqués dans les lois, les programmes et les projets en matière de biodiversité (ex. droits à la vie, à l’alimentation, au logement, à la santé, à l’eau et à l’assainissement ; à la culture, etc.) ; à la protection des droits humains détenus par des individus et des groupes contre des incidences défavorables en matière de biodiversité ; à la promotion de la jouissance des droits de l’homme (ex. droits à la vie, à l’alimentation, au logement, à la santé, à l’eau et à l’assainissement, à la culture, etc.) ; les services d’accompagnement liés aux activités commerciales, en application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ; et la recherche de remèdes pour les victimes.

1. Veuillez préciser les défis et les obstacles impliqués dans l’intégration et la protection des droits de l’homme en matière de biodiversité.
2. Veuillez expliquer en détail si une protection accrue est prévue pour les droits de celles et ceux (y compris les peuples autochtones) qui seraient particulièrement vulnérables face aux incidences défavorables de la perte de la biodiversité.
3. Veuillez identifier les bonnes pratiques en matière de protections assurant les droits des défenseurs des droits de l’homme de l’environnement qui travaillent sur des questions liées à la biodiversité et la conservation. Veuillez indiquer des exemples de cas où les États ou d’autres groupes ont déployé des efforts pour créer un environnement sûr et propice à permettre à ces défenseurs d’exercer librement leurs droits sans crainte.

**Submission of responses**

Les soumissions doivent être adressées de préférence par courriel à: srenvironment@ohchr.org (encouragé), ou par voie postale à :

Mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l’homme et l’environnement

Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au

développement

ONUG-HCHD

CH-1211 Genève 10, Suisse

Fax : +41 22 917 9006

En raison d’une capacité limitée en matière de traduction, vous êtes priés de répondre au questionnaire en anglais, français ou espagnol.Nous vous prions de limiter vos soumissions à 5 pages (soit 3,000 mots.)

Les soumissions doivent être reçues au plus tard le **30 septembre 2016**.

Sauf demande expresse contraire, toutes les soumissions seront rendues publiques et affichées sur le site web du Rapporteur spécial:

[www.ohchr.org/EN/Issues/SREnvironment/Pages/SRenvironmentIndex.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SREnvironment/Pages/SRenvironmentIndex.aspx)